

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 18 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix huit décembre , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 12 décembre 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Pierre MERIAUX - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 02H00 à 04H06
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 23H32 à 04H06
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 03H15 à 04H06
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 23H32 à 04H06
M. Fabien MALBET donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 19H03 à 22H05

Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD de 18H13 à 21H43
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Suzanne DATHE de 03H40 à 04H06
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 23H32 à 04H06
M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H13 à 04H06
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 19H03 à 22H03
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 18H13 à 22H13
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 19H03 à 20H30
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 23H32 à 04H06
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 03H45 à 04H06
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H13 à 04H06
M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H13 à 04H06
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 19H03 à 21H16
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 01H59 à 04H06
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 02H22 à 04H06
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H13 à 19H23

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 23H32 à 04H06
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 23H32 à 04H06
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 23H32 à 04H06

Secrétaire de séance : M. Sadok BOUZAIENE

Discours introductif de M. le Maire.

Monsieur le Maire rend hommage à Jean-François PARENT, Rose-Marie CUEVAS et Rosette CONTELLO, tous 3 récemment décédés.

Questions orales :

Question orale du CCI C portant sur le marché saisonnier de la place Docteur Girard.

M. le Maire suspend la séance à 18h20 et donne la parole à M. NAMUR.

Reprise de la séance à 18h23. Réponse de M. le Maire.

Question orale du groupe Ensemble à Gauche présentée par M. TUSCHER, portant sur l'étude de différentes hypothèses budgétaires.

Réponse de M. le Maire.

Le Maire informe l'Assemblée sur le changement de l'appellation de 2 groupes politiques :

Les Républicains -UDI et Société Civile : Réussir Grenoble

Le Front National : Rassemblement National

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 6 novembre 2017 a été adopté.

Pour : 48 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 1-(3400) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(3525) - FINANCES - Budget primitif 2018 : Vote des taux

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. VOIR, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme COMPARAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de maintenir, pour 2018, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation 21,52 %
- Taxe sur le foncier bâti 36,73 %
- Taxe sur le foncier non bâti 84,42 %

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 3-(2850) - FINANCES - Budget primitif 2018 - Budget principal

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. VOIR, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme COMPARAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Un amendement est déposé par M. VOIR, celui-ci est repoussé :

Pour : 10 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes + 2 Rassemblement National - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2018 du Budget Principal qui s'équilibre à hauteur de

272 115 675 € en section de fonctionnement

89 138 859 € en section d'investissement,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Activités économiques d'un montant de 2 110 023, 55 €

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Self Clemenceau d'un montant de 433 615 €

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Locaux culturels d'un montant de 923 914 €

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget de la régie Lumière d'un montant de 2 215 809 €

- de procéder à la constitution de provisions semi-budgétaire pour un montant de 800 000 €

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 4-(2851) - FINANCES - Budget primitif 2018 - Budgets annexes

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. VOIR, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme COMPARAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à hauteur de :

**4 217 649,55 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 2 110 023,55 euros,
2 774 697,00 euros en section d'investissement.**

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à hauteur de :

**1 079 851,00 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 923 914,00 euros,
1 127 637,00 euros en section d'investissement.**

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de :

1 024 468,00 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 433 615,00 euros,

45 688,00 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à hauteur de :

**6 748 006,00 euros en section de fonctionnement,
452 942,00 euros en section d'investissement.**

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Mistral - Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de :

**1 908 946,84 euros en section de fonctionnement,
1 500 635,84 euros en section d'investissement.**

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Teisseire – Jeux Olympiques qui s'équilibre à hauteur de :

**1 049 765,46 euros en section de fonctionnement,
1 047 665,46 euros en section d'investissement.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 5-(2852) - FINANCES - Budget primitif 2018 - Régie Lumière

Intervention(s) : M. CONFESSON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2018 ainsi que la maquette budgétaire de la Régie Lumière qui s'équilibre à :

**2 313 269 euros en section de fonctionnement,
2 327 205 euros en section d'investissement.**

- dire que ce budget est financé notamment par une subvention maximale du budget principal de la Ville d'un montant de 2 215 809 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 6-(3599) - FINANCES - Autorisations de programmes: modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les modifications des Autorisations de Programmes (AP), conformément aux échéanciers figurant dans la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 7-(3760) - URBANISME AMENAGEMENT - A480 – Avis Ville de Grenoble – Suivi réserves et recommandations suite à la réponse des maîtres d'ouvrages – Enquête publique.

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme PELLAT-FINET, M.TUSCHER, M. BREUIL, M. WIART, Mme YASSIA, M. CHASTAGNER, Mme SALAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Un amendement est déposé par M. CAZENAVE, celui-ci est repoussé :

Pour : 7 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes + 2 Ensemble à Gauche - Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se féliciter de la cohérence des avis des différentes collectivités territoriales et de l'autorité environnementale, notamment s'agissant des observations, réserves et recommandations formulées sur le projet de l'A480;

- de prendre acte des engagements complémentaires pris par le Préfet de l'Isère et les maîtres d'ouvrage en réponse aux réserves et recommandations émises par le Conseil municipal mais regretter qu'aucune modification n'ait été apportée au dossier d'enquête publique et regretter que l'ensemble des améliorations du projet proposées ne soient pour le moment que des « engagements » des maîtres d'ouvrages;

- de réaffirmer l'insuffisance des éléments de réponse apportés s'agissant de la prise en considération pleine et entière de la problématique de la digue du Drac et du risque inondation. Celle-ci n'apparaît pas, dans l'attente de l'approfondissement des études, garantie à juste proportion de son importance pour la sécurité des populations. La Ville confirme donc que sa réserve sur le

sujet n'est pas levée et que, en l'état, qu'elle se prononce de manière défavorable sur ce point spécifique;

- d'accuser bonne réception des éléments de réponse apportés s'agissant de la garantie de la pérennité du « verrou » nord qui demeure néanmoins, au-delà de mesures juridiques, à conforter au travers de mesures physiques. Une fois cette assurance obtenue cette réserve sera levée;

- d'indiquer que la réserve émise sur la compacité de l'échangeur Catane sera levée une fois la convention de protection des populations susmentionnée signée par les parties;

- de prendre acte des surfaces foncières impactées par le projet mais de maintenir sa demande de précisions concernant la superposition des domanialités publiques s'agissant de l'élargissement du domaine public autoroutier. Une fois ces éléments reçus et à condition qu'ils ne relèvent pas d'élargissement non identifiés ni de nuisances supplémentaires pour les populations, cette réserve sera levée ;

- de regretter le lancement tardif de l'étude d'impact quant aux bénéfices d'une vitesse maximale autorisée à 70 km/h sur la section comprise entre les diffuseurs du Vercors et Louise Michel dont les conclusions ne sont, à ce jour, pas disponibles afin d'éclairer le public et les débats dans le cadre de l'enquête publique, notamment s'agissant des questions de nuisances sonores, de pollution, de sécurité routière, de transport de matière dangereuse ;

- de soutenir le travail partenarial proposé par la société AREA en vue de l'expérimentation d'une voie réservée aux véhicules à occupation multiple sur la section de l'A48 comprise entre les communes de Voreppe et Saint Egrève, de souhaiter que ce dispositif soit rapidement mis en œuvre et accompagné d'expérimentations visant également à réduire la part de l'autosolisme sur les axes A480-A51 et A41 ;

- de maintenir l'intégralité des recommandations susmentionnées concernant l'indemnisation du SMTC, la priorisation de la reprise du diffuseur du Vercors, l'approfondissement du parti d'aménagement global en termes d'insertion environnementale et urbaine s'agissant du réaménagement de l'A480 avec l'objectif d'une qualité identique au parti d'aménagement global s'agissant du réaménagement de l'échangeur du Rondeau, le prolongement de la promenade piétonne le long du Drac en direction du sud jusqu'au pont de Catane, et la mise en œuvre des mesures de compensation environnementale au plus proche du périmètre du projet;

- de solliciter de la Commission d'enquête que les engagements complémentaires susmentionnés soient pleinement pris en considération dans le cadre de l'avis qu'elle aura à formuler afin de garantir leur réalisation ;

- d'exprimer donc un avis favorable sur le dossier du Rondeau, réservé sur le dossier A480 dans son ensemble et défavorable sur le point spécifique de la prise en compte du risque inondation par le projet;

- d'autoriser Monsieur le Maire à porter la présente délibération à la connaissance de la Commission d'enquête en la déposant au registre d'enquête public situé à l'Hôtel de Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 8-(3531) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet Esplanade : définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade : bilan de la concertation

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le bilan de concertation portant sur la définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade, tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 9-(3532) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet Esplanade : définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade : approbation du plan guide de réaménagement.

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan guide de réaménagement ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 10-(3533) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la Grande Esplanade et du boulevard de l'Esplanade.

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe d'une co-maitrise d'ouvrage ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour la réaménagement de la Grande Esplanade et du Boulevard de l'Esplanade et de désigner la ville de Grenoble comme maître d'ouvrage unique de l'opération ;

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Abstention(s) : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT).

DELIBERATION N° 11-(3534) - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade - Convention de Mandat entre la ville de Grenoble et la SPL SAGES pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la Grande Esplanade et du boulevard de l'Esplanade.

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de confier à la SPL SAGES la réalisation des aménagements susvisés et l'ensemble des missions nécessaires à cette réalisation, tel que décrit dans la convention de mandat annexée ;

-d'approuver la convention de mandat annexée à la présente délibération ;

-d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mandat.

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme TAVEL).

M. le Maire suspend la séance à 22h48 pour la pause repas. Reprise de la séance à 23h32.

DELIBERATION N° 12-(3556) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de l'EHPAD Flaubert à l'angle des rues Eugène Sue et Stalingrad - Désaffectation et déclassement du domaine public en vue d'échanges fonciers avec ACTIS.

Intervention(s) : M. DE CEGLIE, Mme CAPDEPON, M. BREUIL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater par anticipation la désaffectation du domaine public de l'emprise foncière précitée d'environ 2 373 m²,

- de prononcer le déclassement du domaine public de l'emprise foncière précitée d'environ 2 373 m²,

- de procéder à un échange de tènements avec ACTIS selon les modalités ci-après décrites : ACTIS cède à la Ville une emprise de 470 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section EL n°46 et la Ville cède à ACTIS une emprise foncière de 2 373 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section EL n°47,

- dire que cet échange sera sans soulte,

- d'autoriser ACTIS à réaliser toutes les études et à déposer toutes les autorisations d'occupation du droit des sols nécessaires à l'opération immobilière objet des présentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment à signer l'acte d'échange.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vœu N° 92-(3910) - Vœu - relatif à l'hébergement d'urgence - contre la chasse aux étrangers.

Intervention(s) : M. COUTAZ, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Le conseil municipal de Grenoble, réuni le 18 décembre 2017, demande à l'État :

- de respecter les principes de l'inconditionnalité de l'accueil et de la continuité de la prise en charge de toute personne en situation de détresse.
- d'ouvrir les places d'hébergement d'urgence supplémentaires qui font défaut localement et nationalement et de renforcer son dispositif national d'accueil.
- de ne pas imposer aux personnes en charge du travail social dans ces lieux d'accueil de collaborer à la police des étrangers.

Vœu : Adopté.

Pour : 50

Contre : 2 Rassemblement National

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

VOEU N° 93-(3912) - VOEU - relatif à la libération de Salah Hamouri.

Intervention(s) : M. VOIR, M. MACRET

Le conseil municipal de Grenoble, réuni le 18 décembre 2017, demande au Président de la République et au gouvernement Français d'agir avec conviction et détermination pour protéger et obtenir la libération de notre concitoyen Salah Hamouri.

Vœu : Adopté à l'unanimité.

Pour : 45

Ne prennent pas part au vote : 7 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 13-(3523) - URBANISME AMENAGEMENT - Organisation

de la deuxième édition de la Biennale des villes en transition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'organisation de la Biennale des villes en transition en mars 2019**
- ;
- **d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher des partenaires financeurs et médias pour la manifestation.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 7 Réussir Grenoble

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 14-(3571) - URBANISME AMENAGEMENT - Approbation de la convention cadre n°2 de partenariat foncier pour l'aménagement de la Presqu'île de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le Maire à approuver la convention cadre n°2 de partenariat foncier pour l'aménagement de la Presqu'île de Grenoble ainsi que tous les documents relatifs à ce projet ;**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention cadre n°2 de partenariat foncier ainsi que tous les documents relatifs à ce projet.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 15-(1921) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Bouchayer Viallet - Validation de la charge foncière dans le cadre de la cession du lot F2 par la SEM InnoVIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la cession par la SEM InnoVia du lot F2 de la ZAC Bouchayer-Viallet à la société Urbiparc en vue de la construction d'un immeuble de bureaux d'environ 3 000 m² de surface de plancher, avec une charge foncière de 200 €HT le m² de surface de plancher.**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 16-(3572) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS -
Cessions, acquisitions et gestion de biens divers.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. FRISTOT, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à Madame Florence JOUVE et Monsieur Jean Luc BAUER le local situé 2 rue Hauquelin, lot 51 et 52, parcelle en BW37 pour un montant de 122 000€ conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;**
- d'approuver la convention de mise à disposition de l'amphithéâtre et de la salle de réunion Taillefer, situés dans le bâtiment de la maison du tourisme au profit de l'Office du Tourisme métropolitain conformément aux clauses et conditions de la notice 2 ci-annexée ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 17-(3546) - ENERGIE - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion de réserves foncières en portage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné de procéder à la division en volumes immobiliers de l'immeuble de la Bifurk, 4 rue Gustave Flaubert ;**
- d'autoriser l'EPFL-D a conférer des droits réels à la CCIAG sur le volume créé en toiture par le biais d'un bail à construction, pour la mise en œuvre et l'exploitation d'une centrale solaire thermique ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, notamment la convention d'opération portant sur la ZAC Flaubert dont fait partie la Bifurk.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme GARNIER).

DELIBERATION N° 18-(3418) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Résiliation du bail emphytéotique consenti avec ACTIS portant sur les lots n° 2, 4 et 6 de l'ensemble immobilier situé 8 rue Pierre Duclot.

Intervention(s) : Mme CADOUX, M. DENOYELLE, Mme CAPDEPON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de résilier le bail emphytéotique consenti à ACTIS en 1974 sur les lots n° 2, 4 et 6 de l'ensemble immobilier situé 8 rue Pierre Duclot, cadastré section BT n°52 ;**
- d'indemniser ACTIS à hauteur de la somme de 135 230 € pour cette résiliation anticipée ;**
- d'accepter de prendre possession du bien au 1er janvier 2018 et d'en assurer la gestion et la sécurité ;**
- de dire que tous les frais liés à cette opération seront pris en charge par la Ville de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 19-(3553) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition de locaux sis 72 avenue Léon Blum au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, telle que soumise en**

annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 20-(3083) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de gestion des locaux de la ville de Grenoble et de Grenoble Alpes Métropole pour l'hébergement de services communs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de gestion des locaux ci-annexée**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 21-(3601) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de quasi-régie entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à l'entretien, à la maintenance et aux travaux dans les bâtiments et abords du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de quasi-régie entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à l'entretien, à la maintenance et aux travaux dans les bâtiments et abords du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de quasi-régie, joint en annexe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 22-(3090) - TRAVAUX - Fonds de concours Ville sur opérations diffuses de Grenoble-Alpes Métropole - rues de New-York, Marbeuf,

Gabriel Péri

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modalités de participation par fonds de concours précédemment décrites ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention financière correspondante avec Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 23-(3569) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux par la ville à l'association " Le Foyer étudiant - Résidence internationale"

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition telle que jointe en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 24-(3570) - FINANCES - Facturation des dépenses de fluides générées par l'occupation du Palais de l'Université par l'Université Grenoble-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à facturer à l'Université Grenoble Alpes un montant de 19 178,67 €TTC correspondant aux dépenses de fluides générées par l'occupation d'une partie du Palais de l'Université par l'Institut Universitaire de

Technologie de Gestion des Entreprises et Administrations pour l'ensemble de l'année 2016.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Rassemblement National

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme COMPARAT).

**DELIBERATION N° 25-(3762) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -
Ouvertures dominicales au titre de l'année 2018.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser, dans la limite de cinq dérogations au principe du repos dominical :

l'ouverture des commerces grenoblois les dimanches 9, 16 et 23 décembre 2018, l'ouverture des commerces grenoblois (périmètres définis) lors des braderies, en fonction des sollicitations des Unions commerciales qui les organisent.(dates prévisionnelles 2018 : dimanches 25 mars, 20 mai, 17 juin, 9 septembre, 7 octobre et 14 octobre).

L'ouverture des concessionnaires automobiles les dimanches 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre 2018 selon les propositions du CNPA.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 91-(3903) - ANIMATION - Prolongation du Marché de Noël – du 25 novembre au 31 décembre 2017 – convention d'occupation du domaine public Place Victor Hugo.

Intervention(s) : M. BERTRAND, Mme PELLAT-FINET, M. le MAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les nouvelles conditions tarifaires relatives à la prolongation du marché de Noël sur la place Victor Hugo.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public liant les commerçants souhaitant poursuivre leur activité pendant la semaine du 25 au 31 décembre 2017 à la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(3536) - CONSEIL MUNICIPAL - Règlement intérieur du conseil municipal - Modifications

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, M. le Maire, Mme AGOBIAN, Mme TAVEL, Mme COMPARAT, M. CAZENAVE, M. SAFAR

**M. le Maire suspend la séance à 1H18, à la demande de M. CHAMUSSY.
Reprise de la séance à 1H22.**

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme TAVEL, Mme COMPARAT, M. CLOUAIRE.

**M. le Maire suspend la séance à 2H21, à la demande de M. CONFESSON.
Reprise de la séance à 2H24.**

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, Mme TAVEL, M. CAZENAVE

**Un amendement n°1 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes -
Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.**

**Un amendement n°2 est déposé par le groupe Réussir Grenoble est fusionné avec l'amendement n°20 déposé par Mme BOUKAALA, celui-ci est repoussé :
Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes -
Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.**

**Un amendement n°3 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes -
Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.**

**Un amendement n°4 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 9 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes –
Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.**

Un amendement n°5 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est

repoussé :

Pour : 9 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes – Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°6 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°7 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°8 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°9 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°10 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°11 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°12 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°13 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est retiré.

Un amendement n°14 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est adopté :

Pour : 56 - Contre : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (M. BACK) - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°15 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci adopté à l'unanimité :

Pour : 57 - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°16 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :

Pour : 15 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes – Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Deux amendements n°17 et n°18 sont déposés par Mme BOUKAALA, ceux-ci sont repoussés :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°19 est déposé par Mme BOUKAALA, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°1 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°2 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°3 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°4 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°5 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

**Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes -
Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur tel que joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

**Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2
Ensemble à Gauche.**

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

**DELIBERATION N° 27-(3563) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Constitution du
Comité de Sélection de l'appel à projets Gren' de projets**

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de procéder à l'élection au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste des six
membres du comité de sélections issus du conseil municipal**

3 listes sont présentées :

- Liste « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » :

Mme Maud TAVEL

M. Antoine BACK

Mme Marie-Madeleine BOUILLON

M. Georges BURBA

M. Emmanuel CARROZ

Mme Catherine RAKOSE

- Liste « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » :

-Mme Anouche AGOBIAN

- Liste « Réussir Grenoble » :

- Mme Bernadette CADOUX

Il est procédé au scrutin public.

- Nombre de votants : 59
 - Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 4 (2 Rassemblement National + 2 Ensemble à Gauche)
 - Suffrages exprimés : 55
- Les listes ont obtenu les suffrages suivants :
- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 40 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)
 - Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)
 - Liste Réussir Grenoble : 7 voix (Réussir Grenoble)

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 4 sièges.
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.
- La liste Réussir Grenoble obtient 1 siège.

Ainsi, sont élus au comité de sélection :

- Mme Maud TAVEL
- M. Antoine BACK
- Mme Marie-Madeleine BOUILLON
- M. Georges BURBA
- Mme Anouche AGOBIAN
- Mme Bernadette CADOUX

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme JULLIAN).

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 28-(3737) - PERSONNEL MUNICIPAL - Déploiement du télétravail

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De déployer le télétravail à l'ensemble des services de la Ville en 2018 et d'adopter le règlement sur le télétravail joint en annexe

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Ensemble à Gauche
Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 29-(3484) - PERSONNEL MUNICIPAL - Autorisation de verser des aides aux agents de la Ville de Grenoble ayant fait l'avance de frais pour des équipements spécifiques (semelles orthopédiques).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'aides financières aux agents qui ont fait l'acquisition d'équipements spécifiques (semelles orthopédiques).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(3516) - PERSONNEL MUNICIPAL - Demandes de protection fonctionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par l'agent et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :

- faits du 26/06/2017 pour menaces**
- faits du 27/09/2017 pour injures et menaces**
- faits du 14/10/2017 pour violences**
- faits du 31/10/2017 pour menaces et violences**
- faits du 31/10/2017 pour menaces et violences**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(3437) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recensement de la population : campagne / collecte 2018. Rémunération des recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter pour la rémunération des agents recenseurs les tarifs suivants :**
- . 1,20 euros net par feuille de logement**
- . 1,50 euros net par bulletin individuel**

- d'attribuer, d'une part, un forfait de 180 euros net pour rémunérer, au terme de la mission, la qualité du travail rendu et, d'autre part, une prime « internet » de 100 € net si le nombre de réponses en ligne est supérieur à 65%, selon les modalités ci-dessus ;

- d'attribuer 50 euros net pour rémunérer la participation aux séances de formation des agents figurant sur la liste complémentaire selon les modalités ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(3392) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations et transformations de postes et précisions sur un emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés.
- d'ouvrir un poste d'attaché territorial, chef de projets Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) au recrutement d'agents contractuels.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 33-(3391) - PERSONNEL MUNICIPAL - Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association MJC Abbaye.

- Le conseil municipal prend acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Monsieur Pascal DOBIAS auprès de l'Association des MJC Abbaye, à hauteur de 33% de son temps de travail, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an.

DELIBERATION N° 34-(3769) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élu-e-s

**Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité :
Pour : 40 – Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à gauche + 2 Rassemblement National.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Commission France Urbaine

- le 31 octobre 2017 à Paris – V. FRISTOT

Conseil d'Administration du réseau francophone Villes amies des aînés

- le 14 novembre 2017 à Paris – K. CAPDEPON

Table ronde sur les relations monnaies locales

- le 18 novembre 2017 à Lyon – A.S. OLMOS

Congrès des maires de France

- du 21 au 24 novembre 2017 à Paris – E. PIOLLE

Séminaire MRIE (Mission Régionale Rhône Alpes d'Information pour l'exclusion)

- le 21 novembre 2017 à Lyon – B. MACRET

Journée environnement montagne

- le 23 novembre 2017 à Chambéry – P. MERIAUX

Commission régionale du patrimoine et de l'architecture

- le 23 novembre 2017 à Lyon – M. JULLIAN

Concours international de musique classique « Kaunas Sonorum »

- du 28 novembre au 1^{er} décembre 2017 à Kaunas (Lituanie) – P. CLOUAIRE

Conseil d'administration du CNCCL + Conférence dialogue de Labrouste

- du 28 novembre au 2 décembre 2017 à Paris – M. JULLIAN

Commission sécurité de France Urbaine

- le 29 novembre 2017 à Paris – E. MARTIN

Réunion du Conseil d'administration du réseau français des villes-santé

- les 29 et 30 novembre 2017 à Paris – M. JACTAT

Colloque sur les personnes âgées migrantes

- le 30 novembre 2017 à Lyon – K. CAPDEPON

Congrès Connect Fleet – Automobile et entreprise
- les 30 novembre et 1^{er} décembre 2017 à Deauville – J. WIART

Conférence recherche sur le vieillissement en France
- du 1^{er} au 5 décembre 2017 à Paris – K. CAPDEPON

Colloque de l'Union française de l'Electricité
- le 5 décembre 2017 à Paris – V. FRISTOT

Forum des Interconnectés
- les 6 et 7 décembre 2017 à Lyon – L. COMPARAT

Salon de l'immobilier SIMI
- le 7 décembre 2017 à Paris – E. PIOLLE

Rassemblement annuel des guides
- le 7 décembre 2017 à Tignes Val Claret – P. MERIAUX

Conseil d'administration et Assemblée générale de Resacoop
- le 13 décembre 2017 à Lyon – B. MACRET

Rencontres élus intégration – France Urbaine
- Le 14 décembre 2017 à Paris – B. MACRET

5èmes rencontres du réseau francophone des villes amies des aînés
- le 15 décembre 2017 à Paris – K. CAPDEPON

RDV avec M. Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire
- le 15 décembre 2017 à Paris – E. PIOLLE

Table ronde « Comment accueillir sur son territoire »
- Le 16 décembre 2017 à Briançon – B. MACRET

Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit municipal de Lyon
- le 19 décembre 2017 à Lyon – C. RAKOSE

Réseau national des monnaies locales
- les 10 et 11 janvier 2018 à Paris – A.S. OLMOS

Open Data France
- les 24 et 25 janvier 2018 – L. COMPARAT

Lancement réseau européen « Territoires alimentation bio »
- les 24 et 25 janvier 2018 à Mouans-Sartoux – S. DJIDEL

Journée d'études « auto-censure et surveillance de masse, quels impacts pour les bibliothèques ? »
- le 29 janvier 2018 à Paris – L. COMPARAT

Assises européennes de la transition énergétique 2018
- les 30 et 31 janvier 2018 à Genève – V. FRISTOT

Remise des labels Territoires, villes et villages Internet
- le 8 février 2018 à Paris – L. COMPARAT

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 35-(187) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE -
Avenants aux conventions de services communs avec Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants relatifs aux conventions de services communs « Accompagnement vers l'emploi », « Santé-sécurité-prévention », « Contrôle de gestion », « Aménagement de l'espace public », « Archives », « Documentation », « Reprographie » et « Systèmes d'informations » ;**
- d'autoriser M. le Maire à signer lesdits avenants tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 36-(3566) - FINANCES - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 15 novembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 novembre 2017,**
- d'approuver la mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement pour les dépenses d'investissement relatives aux contributions de la commune au SYMBHI calculées par la CLECT dans son rapport du 15 novembre 2017 et dont le montant s'élève à 692 594 euros,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer toute pièce en la matière.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 37-(3711) - FINANCES - Convention financière avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour le transport de fonds des recettes en numéraire des horodateurs et des droits de place

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention jointe à la présente délibération entre la ville de Grenoble et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère (DDFIP) relative à la prise en charge par cette dernière du coût des dessertes du transport de fonds des recettes en numéraire des horodateurs et des droits de place

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents et tous les documents afférents

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 38-(3346) - FINANCES - Affectation de subventions par anticipation-BP 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2018

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville émancipatrice

ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO	500,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	20 300,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	3 900,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	11 300,00
ASPTT ATHLETISME	13 700,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 300,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	4 800,00
AVIRON GRENOBLOIS	43 900,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	1 100,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	1 300,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	500,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 700,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	1 500,00
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER	10 700,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	400,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	500,00
DOJO GRENOBLOIS	6 500,00
ECHIQUELIER GRENOBLOIS	3 900,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	44 700,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	17 600,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	10 000,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	2 600,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	3 700,00

GRENOBLE BASKET 38	31 000,00
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	4 300,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	31 500,00
GRENOBLE HANDISPORTS	5 000,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	5 600,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 300,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 400,00
GRENOBLE NATATION	11 600,00
GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE	500,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	43 300,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	400,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	98 200,00
GUC ATHLETISME	24 100,00
GUC BANDO KICK BOXING	1 300,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	500,00
GUC ESCRIME	3 400,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	39 100,00
GUC RUGBY	7 800,00
GUC TENNIS	6 900,00
GUC TRIATHLON	600,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	5 000,00
KARATE GRENOBLE HOICHE	500,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	4 900,00
LES MONKEY	1 500,00
MEN'S ROLLER DERBY 38 (MRD38)	500,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	3 200,00

MISTRAL FOOTBALL CLUB	11 500,00
NAUTIC CLUB ALP 38	17 500,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE GRENOBLE	900,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	7 900,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	1 300,00
SENTINELLE DES ALPES	7 800,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	500,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	1 900,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	2 500,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	1 300,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	5 700,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	9 300,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	7 000,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	10 600,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	2 400,00
BDL FORMATION	20 000,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	132 112,00
FOOTBALL CLUB GRENOBLE RUGBY ASSOCIATION FCG	561 000,00
GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION GF 38	170 000,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	276 715,00
SASP GRENOBLE FOOT 38	322 000,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	47 500,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	35 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	95 860,00
LE PIED A COULISSE - LE PACIFIQUE/CDC	37 500,00
MIXLAB	190 000,00

MUSIQUES CREATIVES DU SUD	61 750,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION &D'INITIATIVE JEUNESSE	57 400,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBES	183 076,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	15 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	125 889,00
CAP BERRIAT	207 354,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	144 428,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	292 976,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	142 638,00
ENFANTINE	71 628,00
JEUNES ET NATURE ASS	58 500,00
LA CORDEE	126 228,00
LE PLATEAU	146 883,00
MAISON DES JEUX ASS	15 500,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	123 873,00
ME BACHELARD	169 993,00
ME CLOS D'OR	101 898,00
ME PREMOL	197 663,00
MJC ALLOBROGES	166 469,00
MJC ANATOLE FRANCE	117 568,00
MJC EAUX CLAIRES	140 069,00
MJC LUCIE AUBRAC	144 403,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	128 614,00
MJC MUTUALITE	106 435,00
MJC PARMENTIER	173 763,00

MJC PREMOL	112 522,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	14 100,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	190 000,00
-----------------------------	------------

TOTAL ARTICLE	6 054 207,00
---------------	--------------

TOTAL BUDGET	6 054 207,00
--------------	--------------

Délibération : Adoptée

Pour : 42

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble
+ 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme MARTIN, M. MERIAUX, Mme OLMOS, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET.

DELIBERATION N° 39-(3529) - FINANCES - Remboursement du CCAS à la Ville de Grenoble des frais liés au service systèmes d'information en 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de percevoir la somme de 292 313 euros de la part du CCAS au titre des charges supportées par la Ville dans le cadre du service commun « systèmes d'informations » au titre de l'année 2017.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 40-(3603) - FINANCES - SAIEM Minatec Entreprises -
cession des actions de la ville de Grenoble

Intervention(s) : M. le Maire, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. CAZENAVE, Mme SALAT

Un amendement n°1 est déposé par Mme OLMOS, celui-ci est adopté :
Pour : 51 - Contre : 7 Réussir Grenoble - Ne prend pas part au vote : 1
Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT).

Un amendement n°2 est déposé par M. SAFAR, celui-ci est retiré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la cession à Grenoble-Alpes Métropole, ou à défaut à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la totalité des actions détenues par la ville de Grenoble au capital de la SEM Minatec Entreprises, soit 11.440 actions, au prix unitaire de 297 euros par action, soit un prix total de 3.397.680 euros.**
- d'autoriser Madame Laurence Comparat, représentante de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM Minatec Entreprises et membre de la Commission à l'agrément, si Grenoble-Alpes Métropole ne souhaitait pas se porter acquéreur, à voter la cession de ces actions à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au prix indiqué ci-dessus.**

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 7 Réussir Grenoble

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT).

DELIBERATION N° 41-(2519) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES -
SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le rapport des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Grenoble Habitat pour l'exercice 2016.**

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme BOILEAU).

DELIBERATION N° 42-(3420) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES -
Société d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML GEG au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (M. FRISTOT).

DELIBERATION N° 43-(3548) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SEM
INNOVIA - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM InnoVia au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme TAVEL).

DELIBERATION N° 44-(3549) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL

SAGES - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL SAGES au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme TAVEL).

DELIBERATION N° 45-(3550) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL Isère Aménagement - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Isère Aménagement au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble +
2 Rassemblement National.**

DELIBERATION N° 46-(3551) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SEM Territoires 38 - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM Territoires 38 au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 47-(3066) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - ACTIS - Rapport d'activité et compte financier 2016

- Le conseil municipal, en application de l'article R2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte du rapport d'activité et du compte financier de l'Office Public de l'Habitat ACTIS pour l'exercice 2016.

DELIBERATION N° 48-(2425) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble - MC2 : Compte financier 2016.

- Le conseil municipal prend acte du compte financier 2016 de l'EPCC Maison de la Culture – MC2.

DELIBERATION N° 49-(2424) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport et comptes annuels du délégataire du service public de la salle de musiques amplifiées « La belle électrique » sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2016.

- Le conseil municipal prend acte, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées « La belle électrique » sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2016.

DELIBERATION N° 50-(3593) - ANIMATION - Célébration par la Ville de Grenoble des 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble - Convention avec les partenaires médias et financiers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat, jointes en annexe, avec chacun des partenaires ;**
- d'autoriser M. le Maire à poursuivre les accords de partenariat et à signer les**

conventions s'y reportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(3364) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom Flore et Alexandre pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et avec l'association Chez Pom, Flore et Alexandre ci-jointe,
- d'autoriser le versement à l'association Chez Pom Flore et Alexandre d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 d'un montant de 190 000 €

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 52-(3477) - ACTION SOCIALE - Avenant n°1 à la convention entre la Ville de Grenoble et le CCAS pour l'entretien et la maintenance des Maisons des Habitants et espaces personnes âgées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de prestations entre la Ville de Grenoble et le CCAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que soumis en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 53-(3481) - ACTION SOCIALE - Tarification usagers et règlement intérieur des Jardins partagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 37-340 du 19 décembre 2016, en tant qu'elle fixe la tarification de la mise à disposition du Jardin de Terre Neuve ;
- d'approuver la nouvelle tarification afférente à la mise à disposition du Jardin de Terre Neuve, laquelle est fixée à 15 euros annuels ;
- de dire que cette tarification s'appliquera à compter du 1er janvier 2018 ;
- de rappeler que les tarifications des autres jardins, telles que fixées par la délibération n° 37-340 du 19 décembre 2016, restent inchangées ;
- d'approuver le principe d'une facturation annuelle pour l'ensemble des jardins.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 54-(3482) - ACTION SOCIALE - Tarification usagers pour les activités proposées au sein des ludothèques des Maisons des habitants Le Patio et Bois d'Artas et adoption d'un règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'entériner le principe de gratuité pour les activités proposées au sein des ludothèques à compter du 1^{er} janvier 2018,
- d'approuver les termes du règlement intérieur tels que soumis en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 55-(3483) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, Lieu d'Accueil Enfants - Parents "Les Hirondelles"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 56-(3535) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la CARSAT pour le financement de l'action "les trophées de l'innovation"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de financement entre la CARSAT et la Ville de Grenoble,**
- **de percevoir les sommes suivantes de la CARSAT : 2000 euros,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 57-(3507) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants aux conventions passées avec le Syndicat des vétérinaires de l'Isère - Avenant n° 15 : Enlèvement et incinération des animaux morts sur la voie publique et avenant n° 10 : contrôle des chats errants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer :**
- **l'avenant n° 15 à la convention du 25 septembre 2000 définissant le contenu des actes confiés au Syndicat des vétérinaires de l'Isère pour l'enlèvement et l'incinération des animaux morts sur la voie publique (ci-annexé) et de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :**
 - Incinération chien : 59.98 €**
 - Incinération chat : 35.35 €**
 - Incinération d'animaux hors chats et chiens : 10.49 €**
 - Frais de recherche animal tatoué : 7.48 €**
 - Frais de recherche "tenue de fichier" : 7.48€**
- **l'avenant n° 10 à la convention du 31 janvier 2005 relative au contrôle des chats errants (ci-annexé) et fixant les prix forfaitaires suivants :**
 - Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage marquage de l'oreille gauche par un S et délivrance de carte au prix coûtant : 47.13 €**
 - Ovariectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte au prix coûtant : 78.09 € et marquage de l'oreille par un S.**
- **de dire que ces coûts sont applicables aux actes accomplis à compter du 1er janvier 2018.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(3412) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Dénomination d'une salle du Patio au nom de Yves Centurioni

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination « Salle 1 – Yves Centurioni » à la salle 1 du Patio.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(3410) - VOIES ET ESPACES PUBLICS - Dénomination de place : Place aux escargots

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination d'une Place aux escargots dans le quartier Vigny-Musset.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(2335) - SPORT - Mise à disposition des équipements sportifs municipaux aux collèges, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS). Adoption de la nouvelle convention-cadre entre le Département de l'Isère, les collèges de l'agglomération grenobloise et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'abroger la délibération n° 64 du 07 novembre 2016 relative à l'utilisation des équipements sportifs et à la participation financière du Département de l'Isère ;
- d'approuver la nouvelle convention-cadre, jointe en annexe, à signer entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et les collèges de l'agglomération grenobloise, relative à l'utilisation des équipements sportifs et à la participation financière du Département de l'Isère applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(3368) - SPORT - Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de location des installations sportives municipales et les conditions d'exonérations (annexes 1, 2, 3 et 4) et de dire que ceux-ci sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

- de dire que les tarifs d'occupation par les collèges publics et privés sous contrat et leurs modalités de révision (annexe 4) sont déterminés par le Département de l'Isère et la ville de Grenoble et sont applicables et révisés, chaque année, à compter du 1^{er} janvier ;

- de dire que les tarifs d'occupation par les lycées (annexe 4) sont déterminés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la ville de Grenoble et sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018;

- de dire que les délibérations n° 53-1945 du 26 juin 2017 et n° 25-2646 du 25 septembre 2017 sont abrogées à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de progrès.

DELIBERATION N° 62-(3435) - SPORT - Conventions d'objectifs et de moyens pour missions d'intérêt général avec l'association et la société sportive du club Grenoble Foot 38 - Avenants financiers aux conventions avec l'association FC Grenoble Rugby et l'association et la société sportive du club Brûleurs de Loups de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ainsi que les avenants financiers avec les structures sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants correspondants annexés à la présente délibération ;

- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation sur crédits 2018 de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 63-(3466) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;

- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subventions par anticipation » de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Contre : 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 64-(3472) - SPORT - Centre sportif Reyniès-Bayard, salle de musculation : convention d'occupation du domaine public avec l'association Haltérophile Club Grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin d'un commun accord à la convention en vigueur entre la ville de Grenoble et l'association Haltérophile Club Grenoblois en date du 12 mars 1993 ;

- d'approuver les dispositions de la convention d'occupation ci-annexée à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Haltérophile Club Grenoblois, laquelle permet à celle-ci d'occuper de façon permanente et exclusive la salle de musculation du Centre sportif Reyniès-Bayard en contrepartie du versement d'une redevance annuelle ;
- de dire que cette convention est conclue pour cinq saisons sportives à compter de la saison 2017-2018 avec effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle pourra être reconduite à terme par voie expresse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 65-(3411) - SPORT - Dénomination du stade du Clos d'Or : stade Paul Elkaim.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination du stade du Clos d'Or, Stade Paul Elkaim.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(3558) - JEUNESSE - Associations jeunesse : nouvelles conventions d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens des associations Jeunesse précitées pour la période 2018-2019-2020 (annexe 1), et notamment l'attribution des subventions 2018 mentionnées dans celles-ci ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;

-de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme MARTIN, M. MERIAUX, Mme OLMOS, Mme BERNARD.

DELIBERATION N° 67-(3562) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles et à l'association ressource Jeunes et Nature pour l'année 2018.

Un amendement est déposé par Mme MARTIN, celui-ci est adopté :

Pour : 50 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe 1 les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme BERNARD, Mme BOILEAU, M. MALBET.

DELIBERATION N° 68-(3559) - PARCOURS EDUCATIF - Convention d'objectifs et de moyens et convention de mise à disposition de locaux avec l'association Maison des Jeux pour l'année 2018 - Attribution de subventions 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens, et de mise à disposition de locaux, jointes en annexes 1 et 2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;**
- **de dire que le montant de la subvention de 15 500 euros est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation " de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(3561) - AFFAIRES SCOLAIRES - Affectation de locaux à usage scolaire et modifications de périmètres scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à affecter les locaux de l'école primaire Simone Lagrange à l'usage scolaire dès le 1er janvier 2018 ;**
- **de valider les modifications des périmètres scolaires des écoles Jean Jaurès maternelle, Jean Macé / Simone Lagrange primaires, Le Verderet primaire, Marie Reynoard maternelle et Christophe Turc élémentaire , comme indiqué en annexe 1, à compter du 1er Janvier 2018;**
- **de transférer les élèves de Jean Macé dans la nouvelle école Simone Lagrange à la rentrée des congés de Février 2018;**
- **de transférer les élèves de l'école maternelle Claude Bernard, en fonction de ce nouveau découpage scolaire, vers leurs nouvelles écoles de rattachement (Jean Jaurès et Simone Lagrange).**

Délibération : Adoptée

Pour : 41

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (M. WIART)

DELIBERATION N° 70-(3540) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque

municipale de Grenoble (BMG) - Opération "Un bébé, un livre" 2018-2019 - Convention de partenariat avec les Editions de l'Elan vert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le Maire à offrir à chaque bébé grenoblois né dans l'année un exemplaire du livre de Lucie ALBON créé dans le cadre de l'opération « Un bébé, un livre » 2018-2019 ;**
- **d'approuver la convention de partenariat, jointe en annexe n° 1, avec les Editions de l'Elan vert pour la commande de l'ouvrage de Lucie ALBON créé dans le cadre de l'opération « Un bébé, un livre » 2018-2019 ;**
- **d'approuver le budget prévisionnel de l'opération joint en annexe n° 2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(3544) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Conventions de partenariat avec la SEMITAG et le Petit Bulletin en matière de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des deux conventions de partenariat avec la SEMITAG et le Petit Bulletin en matière de communication, jointes en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (M. MONGABURU)

DELIBERATION N° 72-(3584) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble et Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat avec le centre pénitentiaire de Grenoble - Varcès, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Grenoble et la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le cadre du développement des cultures pour les années scolaires 2017-2018 à 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le centre pénitentiaire de Grenoble - Varcès (maison d'arrêt, quartier de semi-liberté et quartier mineurs), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Grenoble (SPIP) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans le cadre du développement des cultures pour les années scolaires 2017-2018 à 2019-2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 73-(3583) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention d'organisation de l'exposition "Chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes" avec le Musée du Louvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'organisation de l'exposition « Chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes » avec le Musée du Louvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(3582) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec la Régie du Téléphérique de Grenoble Bastille dans le cadre d'une campagne de communication pour les expositions "Dezeuze" et "De Delacroix à Gauguin"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe avec la Régie du Téléphérique de Grenoble Bastille dans le cadre d'une campagne de communication ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 75-(3581) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - "Exposition Daniel Dezeuze - Une rétrospective" - Convention de mécénat avec l'entreprise Mediamax.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mécénat, ci-annexée, avec l'entreprise Mediamax ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 76-(3580) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec la Banque Populaire des Alpes pour la Nocturne des étudiants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention, jointe en annexe, à intervenir avec la Banque Populaire des Alpes ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(3704) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux au sein du musée avec l'association "Musée en musique" dans le cadre de la Folle Nuit Schumann-Brahms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention (ci-annexée) de mise à disposition ponctuelle de la Grande Galerie, du Patio et de la Bibliothèque du musée avec l'association « Musée en Musique » dans le cadre de la Folle Nuit Schumann-Brahms ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(2551) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Convention d'objectifs et avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association « les Amis du Muséum de Grenoble ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association « les Amis du Muséum de Grenoble », joints en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(3575) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention-cadre de partenariat pédagogique avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenants de l'Université Lyon 2, relative à un stage diplômant pour deux étudiantes dans les écoles grenobloises pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat pédagogique avec le CFMI de l'Université Lyon 2 relative au stage de deux étudiantes dans les écoles grenobloises pour l'année scolaire 2017-2018 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(3579) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de partenariat avec le Centre de Développement Chorégraphique National le Pacifique pour les saisons 2017-2018 à 2019-2020 - Avenant à la convention de partenariat avec le Centre International des Musiques Nomades dans le cadre du festival « Détours de Babel » pour l'année 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Centre de Développement Chorégraphique National le Pacifique pour les saisons 2017-2018**

à 2019-2020, jointe en annexe n°1 ;

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec le Centre International des Musiques Nomades dans le cadre du festival « Détours de Babel » pour l'année 2017-2018 joint en annexe n°2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites convention et avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(3681) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de partenariat avec l'association la Fabrique Opéra dans le cadre de la participation des classes du Conservatoire à l'opéra "Carmen" en mars et avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association la Fabrique Opéra pour la participation des classes du Conservatoire à l'opéra « Carmen » en mars et avril 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(3589) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat 2018-2020 avec l'association "Espace 600".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, liant l'Espace 600, la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de 3 ans (2018-2020) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(3588) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention-Cadre triennale 2018-2020 conclue avec l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan de la convention précédente 2015-2017 joint en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention-cadre triennale 2018-2020 à intervenir avec l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux jointe en annexe n° 2 ;
- de désigner pour représenter la ville de Grenoble au jury ad'hoc :
 - Madame Corinne BERNARD, adjointe aux cultures ;
 - Monsieur Bernard MACRET, adjoint aux solidarités internationales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre jointe en annexe 2 ;
- d'autoriser le versement à l'Institut Français de la participation annuelle de la ville de Grenoble, fixée à 30 000 € pour l'année 2018 selon un principe de financement paritaire ;
- d'intégrer ce montant à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation" de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur les désignations :

Pour : 57 - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National

DELIBERATION N° 84-(3585) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux renouvelés au bénéfice des associations Dolce Cinéma, Hadra et Les Musiciens du Louvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux renouvelés au bénéfice des associations Dolce Cinéma, Hadra et Les musiciens du Louvre, jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur l'association Hadra :

Pour : 52- Contre : 7 Réussir Grenoble

**DELIBERATION N° 85-(3542) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal
- Convention de partenariat avec la Communauté Université Grenoble Alpes (COMUE).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la

**COMUE, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité
Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des
Écologistes (Mme COMPARAT).**

**DELIBERATION N° 86-(3543) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal
- Tarif spécifique - Organismes intermédiaires conventionnés.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la liste des bénéficiaires jointe en annexe, lesquels bénéficieront du
tarif spécifique de 5 € pour les spectacles mentionnés dans la présente
délibération et rappelés en annexe.**

**Délibération : Adoptée
Pour : 57
Abstention(s) : 2 Rassemblement National.**

**DELIBERATION N° 87-(3541) - AFFAIRES CULTURELLES - Célébration des
50 ans des Jeux Olympiques - Avenant à la convention de partenariat avec M. Fialais,
collectionneur.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat, joint en
annexe, avec le collectionneur M. Frédéric Fialais ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N° 88-(3565) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux
opérateurs structurants - Attribution de subventions : conventions et avenants
financiers - Exercice budgétaire 2018.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de dire que les montants des subventions attribués par la ville de Grenoble aux
opérateurs structurants (cf. tableau annexe 1) sont intégrés à la délibération
générale d'affectation de subventions par anticipation de cette même séance du**

conseil municipal ;

- d'approuver les termes des conventions et avenants joints en annexe, liant la ville de Grenoble et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE.

DELIBERATION N° 89-(3591) - AFFAIRES CULTURELLES - La Belle Electrique - Avenant n°10 au contrat de délégation de service public (DSP) conclu avec l'association "MixLab".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°10 au contrat de Délégation de Service Public conclu avec l'association « MixLab » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°10, joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 90-(3765) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention avec l'Agence française de développement pour le Pôle de Solidarité internationale de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Agence française de

développement, la convention ci-annexée ;

- d'accepter une subvention de l'Agence française de développement de 40 000 €, pour soutenir le projet du Pôle de Solidarité internationale de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 04H06